

Remplace SIA 123:2013

Preisänderungen infolge Teuerung: Verfahren mit Produktionskostenindex
(PKI mit NPK-Kostenmodellen)

Variazioni dei prezzi: Calcolo secondo il metodo dell'indice dei costi di produzione
(ICP sulla base dei modelli di costo CPN)

Variations de prix suite au renchérissement: procédure selon l'indice des coûts de production (ICP sur la base des modèles de coûts CAN)

3
2
1

Les désignations de fonctions ou de personnes masculines contenues dans cette publication incluent aussi le genre féminin.

Les corrections éventuelles concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-----------|
| Préambule | 4 |
| 0 Champ d'application | 5 |
| 0.1 Délimitation | 5 |
| 0.2 Principes | 5 |
| 0.3 Application | 5 |
| 0.4 Début différé du calcul de la variation de prix | 5 |
| 1 Terminologie et abréviations | 6 |
| 2 Principe de la méthode | 7 |
| 2.1 Principes | 7 |
| 2.2 Période de décompte | 7 |
| 2.3 Bases de calcul de l'ICP | 7 |
| 2.4 Publication de l'indice | 7 |
| 2.5 Formulaires | 7 |
| 3 Principes | 8 |
| 3.1 ICP sur la base des modèles de coûts CAN | 8 |
| 3.2 Attribution du projet aux modèles de coûts CAN | 8 |
| 3.3 Définitions contractuelles | 8 |
| 3.4 Prise en compte des variations de coûts | 8 |
| 4 Facturation | 9 |
| 4.1 Calcul de la variation de prix | 9 |
| 4.2 Facturation de la variation de prix | 9 |
| 4.3 Date de référence | 9 |
| 5 Déroulement chronologique et responsabilités | 10 |
| Annexe | |
| A Exemple de calcul avec l'ICP sur la base des modèles de coûts CAN ... | 11 |
| B Formulaire de calcul de la variation de prix avec l'ICP CAN sur la base des modèles de coûts CAN | 12 |
| C Exemple de calcul avec l'ICP sur la base des modèles de coûts CAN en cas de paiement de la somme du contrat d'entreprise au prix global (conformément à l'art. 4.1.4) | 13 |

PRÉAMBULE

La présente norme a le statut de norme contractuelle. Le genre de normes «norme contractuelle» est décrit et réglementé dans R200, le règlement de l'ouvrage normatif de la SIA.

Dans la présente norme, l'expression variation de prix est utilisée pour désigner la différence des coûts entre la date de référence et la période de prestation. La norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* ainsi que les règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA utilisent pour cela l'expression renchérissement.

La présente norme SIA 123 a pour objet d'exposer en détail la procédure selon l'indice des coûts de production (ICP) prévue dans la norme SIA 118.

L'ICP est une méthode de calcul par indexation pour la détermination des variations de prix et se fonde sur des modèles de calcul.

L'indice des coûts de production (ICP) reflète les variations des coûts de production des prestations conformément aux différents catalogues des articles normalisés (CAN). Chaque CAN se base sur des répartitions typiques des coûts (modèles de coûts). Les variations des coûts sur lesquelles l'entrepreneur n'a pas de prise sont calculées par trimestre et publiées. Les principales charges par nature sont: les charges salariales, les coûts de matériaux et d'inventaire ainsi que les prestations de tiers.

L'ICP permet de déterminer de manière très simple la variation de prix de l'ensemble des ouvrages du génie civil, dans le bâtiment et dans les travaux souterrains. À cet effet, les modèles de coûts CAN sont pris comme base.

Les documents actualisés, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la SIA au lien suivant: www.sia.ch/correctif.

Les exemples d'application les plus importants, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la KBOB à l'adresse suivante: www.kbob.ch → *Thèmes et prestations* → *Variations de prix*.

La vente de la publication paraissant trimestriellement assortie d'explications relatives à l'application et d'exemples ainsi que des outils électroniques de calcul correspondants (PKI-ICP-Tool) se fait par le biais de la SSE: www.baumeister.ch/fr

Commission SIA 123

Organisations représentées au sein de la commission 120 et dans le groupe de travail 123

| | |
|-------|---|
| CIMP | Communauté d'intérêt des maîtres d'ouvrages professionnels privés |
| GTS | Groupe spécialisé pour les travaux souterrains |
| KBOB | Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics |
| OFROU | Office fédéral des routes |
| SSE | Société Suisse des Entrepreneurs |
| usic | Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils |

Commission SIA 120, procédure de renchérissement

| | | Représentants de/s |
|-----------|--|--|
| Président | Roger Wälchli, ing. civil, Eschenbach SG | Experts |
| Membre | Matthias Adelsbach, ing. civil dipl., Aarau AG Daniel Baumgartner, ing. industriel dipl. HES/NDS, Olten SO Loris Bonaglia, maître d'œuvre dipl., Zurich ZH Christian Fahrni, maître d'œuvre dipl. féd., Ittigen BE Fabrice Favre, ingénieur civil dipl. HES, Berne BE Beta Gugger, ingénieur civil dipl. HES, Lucerne LE Stefan Hosang, ing. gestion d'entreprise dipl. HES, Coire GR Urs Spuler maître couvreur, Seuzach ZH Marcel Thomi, ing. civil dipl. ETS, Executive MBA, Zurich ZH Eduard Tüscher, ing. mach. dipl., Kerzers BE Raphael Wick, ing. civil dipl. ETH/SIA, Ennetbaden AG Bernhard Widmer, ing. rural dipl. ETH/SIA, Bâle BS | Canton AG IPB SSE OFROU KBOB GTS usic Enveloppe des édifices Suisse Holzbau Schweiz Experts Experts Experts |

Bureau de la SIA Andreas Loscher, ing. dipl. HES, Zurich ZH

Groupe de travail SIA 123 ICP, indice des coûts de production

| | | |
|------------|---|--|
| Présidence | Loris Bonaglia, maître d'œuvre dipl., Zurich ZH | SSE |
| Membres | Christian Fahrni, maître d'œuvre dipl. féd., Ittigen BE Fabrice Favre, ingénieur civil dipl. HES, Bern BE Urs Spuler, maître couvreur, Seuzach ZH | OFROU KBOB Enveloppe des édifices Suisse |

Adoption et validité

La commission centrale des règlements de la SIA a adopté la présente norme contractuelle SIA 123 le 23 mars 2021.

Elle est valable à partir du 1. mai 2021 et remplace la norme SIA 123 *Variation de prix: Procédure selon l'indice des coûts de production (ICP sur la base des modèles de coûts CAN)*, édition de 2013

Copyright © 2021 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement et de traduction, sont réservés.